









### PROTOCOLE D'ACCORD

# concernant l'extension de la nouvelle grille des salaires 2023 pour les travailleurs des bureaux d'ingénieurs de la construction et des techniques du bâtiment du Canton de Genève

#### Pour la délégation patronale:

L'Association genevoise des ingénieurs (AGI)

#### Pour la délégation syndicale :

Le syndicat UNIA SIT – Syndicat interprofessionnel des travailleuses et travailleurs

Soucieuses de maintenir une saine concurrence à Genève et de garantir les mêmes salaires pour tous les travailleurs du secteur des bureaux d'ingénieurs de la construction et des techniques du bâtiment de Genève,

Désireuses de tenir compte de l'augmentation du coût de la vie,

#### Les parties signataires décident unanimement ce qui suit :

Elles adaptent les salaires minima en vigueur en 2022 en les augmentant de 4% dès le 1<sup>er</sup> février 2023, et adoptent une nouvelle grille des salaires 2023 (Annexe 1 CCT).

Elles demandent l'extension de ces salaires.

La grille des salaires 2023 modifiée et annexée au présent accord annule et remplace la grille des salaires de la Convention collective de travail étendue dès le 1er mai 2022.

Ainsi fait à Genève, le 12 décembre 2022

Pour la délégation patronale

Pour la délégation syndicale

Nicolas RIST

Thierry HORNER









COMMISSION PARITAIRE DES BUREAUX D'INGÉNIEURS DE GENÈVE

## Annexe I - Grille des salaires 2023

Valable dès le 1er février 2023

	de 0 à 3 ans	après 3 ans de	après 6 ans de	
	de pratique	pratique	pratique	
Ingénieurs Master	5'700 CHF	6'340 CHF	6'980 CHF	
	74'100 CHF	82'420 CHF	90'740 CHF	
Ingénieurs Bachelor	5'000 CHF	5'630 CHF	6'210 CHF	
	65'000 CHF	73'190 CHF	80'730 CHF	
Techniciens (ET ou similaire)	4'650 CHF	5'230 CHF	5'810 CHF	
	60'450 CHF	67'990 CHF	75'530 CHF	
Dessinateurs	4'300 CHF	4'820 CHF	5'423 CHF	
	55'900 CHF	62'660 CHF	70'499 CHF	
Personnel administratif	4'300 CHF	4'820 CHF	5'423 CHF	
	55'900 CHF	62'660 CHF	70'499 CHF	